

Fonds d'investissement climatiques

PPCR/SC.3/3/Add.1

11 mai 2009

Réunion du Sous-comité du PPCR
Washington, D.C.
14-15 mai 2009

Point n°4 de l'ordre du jour

RAPPORT COMPLÉMENTAIRE DU GROUPE D'EXPERTS DU PPCR

(rédigé par ce groupe d'experts)

Introduction

Pour faire suite à la demande du Sous-comité, le groupe d'experts a établi le rapport suivant sur les pays à sélectionner pour participer au programme dans la région du Pacifique Sud. Ce rapport est un addendum au rapport diffusé précédemment (Rapport complémentaire du groupe d'experts du PPCR, PPCR/SC.3/3).

Rapport complémentaire du groupe d'experts du Sous-comité du Programme pilote de protection contre les chocs climatiques : pays à sélectionner dans la région du Pacifique Sud

Établi par Rosa T. Perez¹ et Nobuo Mimura² pour le groupe d'experts du Programme pilote de protection contre les chocs climatiques

Avril 2009

1. Contexte et objectifs

En novembre 2008, le Sous-comité du Programme pilote de protection contre les chocs climatiques (PPCR) de la Banque mondiale a créé un groupe d'experts chargé de formuler des recommandations sur les pays les mieux placés pour participer au PPCR, et ce, avant le 20 janvier 2009. Les travaux ont commencé lors de la première conférence téléphonique ayant eu lieu le 25 novembre. Un rapport soumis au Sous-comité a identifié dix pays ou groupes de pays risquant d'être fortement affectés par le changement climatique, et dans lesquels le PPCR pourrait être mis en œuvre à titre pilote en vue d'être reproduit ensuite dans d'autres pays de la région.

Pour les pays de la région Pacifique, l'analyse des indicateurs n'a pas permis d'identifier clairement un pays ou un groupe de pays jugés prioritaires. Le groupe d'experts a donc recommandé qu'un projet régional soit entrepris dans les pays insulaires du Pacifique, mais sans pouvoir définir un groupe particulier de pays pour ce projet, essentiellement du fait de la grande diversité des situations nationales et du manque de données.

En considération de la recommandation du groupe d'experts d'élaborer des programmes régionaux pour les régions Caraïbes et Pacifique Sud, le Sous-comité du PPCR lui a demandé de procéder à une nouvelle analyse, en collaboration avec les banques multilatérales de développement (BMD) et les organisations régionales pertinentes, en vue de recommander le groupe de pays qu'il conviendrait d'inclure dans chaque programme régional.

Pour aider le groupe d'experts dans ces travaux, l'Unité administrative des FIC a été priée d'établir de nouvelles directives, en coopération avec le Comité des BMD, afin de préciser :

- a) les objectifs, l'organisation et les modalités projetés pour les programmes régionaux ;
- b) quels types d'opérations ou de composantes programmatiques se prêteraient plutôt à une exécution régionale ;
- c) quels types d'opérations ou de composantes programmatiques seraient mieux adaptées à une mise en œuvre à l'échelon national ;
- d) quels seraient les avantages, les synergies et les enseignements potentiels d'une approche régionale.

¹ Consultant indépendant en matière de changement climatique, de réduction des risques de catastrophes, et d'environnement ; Quezon City (Philippines), rtperez.ph@gmail.com / rtperez1@yahoo.com

² Vice-président extraordinaire, Directeur de l'Institut de recherche scientifique sur l'adaptation au changement climatique, Université d'Ibaraki, Mito, Ibaraki (Japon), mimura@mx.ibaraki.ac.jp

Les directives énoncées dans la Note d'orientation invitent clairement à définir deux types d'opérations, les projets pilotes régionaux et nationaux, si nécessaire. Conformément à cette demande, le présent rapport succinct propose au Sous-comité de prévoir deux sous-ensembles d'opérations pour le programme régional du Pacifique Sud.

Cette proposition se fonde pour une grande part, parallèlement à notre propre analyse, sur un examen du Plan de riposte au changement climatique (*Climate Change Implementation Plan*, CCIP) pour la région du Pacifique établi par le département de la région Pacifique de la BAD, complété par des consultations directes et personnelles avec des spécialistes et des consultants de la BAD². La proposition est argumentée à partir des informations disponibles et des conseils reçus, et suggère des arrangements institutionnels possibles pour organiser la coopération régionale ainsi que la fourniture et la gestion des fonds accessibles au titre du PPCR.

2. Liste des pays de la région du Pacifique Sud

L'analyse couvre les mêmes pays de la région, à savoir : *les Îles Cook, les États fédérés de Micronésie, les Fidji, Kiribati, les Îles Marshall, Nauru, Nioué, les Palaos, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Samoa, les Îles Salomon, le Timor oriental, les Tonga, Tuvalu et Vanuatu.*

Bien que la Note d'orientation utilise l'expression « Pacifique Sud » pour identifier la région ciblée, dans un souci de cohérence, nous avons pris le même ensemble de pays que dans notre précédent rapport. La situation de ces pays est présentée au tableau 1.

Tableau 1 : pays inclus dans la région du Pacifique Sud pour les besoins de l'analyse

Pays	Superficie (km ²)	Population (2007)
Îles Cook	237	20 200
États fédérés de Micronésie	702	108 000
Fidji	18 270	834 000
Kiribati	811	95 500
Îles Marshall	181	52 300
Nauru	21	8 800
Nioué	260	1 400
Palaos	458	20 200
Papouasie-Nouvelle-Guinée	462 840	6 331 000
Samoa	2 944	180 000
Îles Salomon	28 450	501 200
Timor oriental	15 000	1 047 600
Tonga	748	101 400

² Nous remercions pour leurs contributions les spécialistes suivants de la BAD avec lesquels nous nous sommes entretenus : Edy Brotoisworo (Département Pacifique), Daniele Ponzi et David McCauley (Département du développement régional et du développement durable) et John Hay (consultant pour le CCIP établi pour la région Pacifique)

Tuvalu	26	9 800
Vanuatu	12,200	229 400
Données BAD : indicateurs clés pour l'Asie et le Pacifique 2008 CIA des États-Unis : The World Fact Book		

3. Méthodologie

Le présent rapport complémentaire analyse les dangers, vulnérabilités et risques associés au changement climatique dans la région Pacifique d'une manière plus détaillée que dans le rapport initial du groupe d'experts. La méthode a consisté à classer les pays selon leur échelle et à les éliminer au fur et à mesure en appliquant les critères suivants :

i) La Note d'orientation sur les programmes régionaux indique que les pays participant à un projet pilote régional devraient présenter un ensemble similaire de risques climatiques (provenant d'un ensemble similaire de dangers, de niveaux d'exposition et de vulnérabilités) formant un *profil commun de risques et de vulnérabilités*. Cela permettrait aux activités du projet pilote de se concentrer sur les menaces climatiques plus spécifiques à la région/sous-région pilote et à chaque pays participant³, même si les opérations engagées dans chaque pays participant pourraient varier, au besoin, en fonction de la situation nationale.

ii) La Note d'orientation précisait expressément que les pays participant à un projet pilote régional devaient être capables, à terme, d'intégrer, là où cela s'impose, la question de l'adaptation au changement climatique dans la planification du développement et les politiques sectorielles, et de promouvoir la multiplication des actions et des investissements visant à rendre le pays plus résistant aux chocs climatiques. Cela suppose un certain état de préparation des pays sélectionnés pour participer au PPCR sur le plan des politiques et programmes nationaux, lesquels doivent tenir compte du changement climatique et des enjeux de développement liés au climat, ainsi que des capacités institutionnelles et des ressources humaines disponibles pour mettre ces activités en œuvre. Il va sans dire que cela implique l'existence de systèmes de gouvernance nationaux stables et capables.

iii) Des liens devraient pouvoir être établis avec les programmes régionaux anciens, existants ou prévus, financés par les BMD ou d'autres partenaires de développement. Ces liens favoriseront la pérennité des activités une fois le PPCR achevé et augmenteront leur reproductibilité.

4. Indicateurs utilisés pour l'établissement du profil de risques et de vulnérabilités

La première étape de l'analyse consiste à définir un profil commun de risques et de vulnérabilités. Les principaux changements anticipés et leurs conséquences potentielles comprennent : l'augmentation de la variabilité des précipitations et de leurs valeurs extrêmes, l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des cyclones tropicaux, et l'élévation du niveau de la mer. Nous avons donc exploré de nouveaux aspects par rapport à l'analyse précédente.

4.1 Indicateurs utilisés dans le précédent rapport du groupe d'experts

³ De plus, pour éviter le « saupoudrage » des activités, il est préférable, en règle générale, de limiter le nombre de pays participant à un projet pilote régional (ce nombre ne devrait pas dépasser 3 à 5 pays, sauf dans le cas de très petits États).

Dans l'analyse précédente, certains indicateurs se sont révélés problématiques en raison du manque de données cruciales pour beaucoup de pays. Parmi les données disponibles pour une majorité d'États de la région Pacifique, le groupe d'experts a retenu les suivantes comme étant les plus pertinentes pour l'établissement des profils de risques et de vulnérabilités :

- le pourcentage de population vivant dans les zones côtières basses (exposition normalisée à la hausse du niveau de la mer, LECZ) ;
- le pourcentage de population touché par des catastrophes climatiques (CDRIa) ;
- la capacité d'adaptation telle qu'indiquée par l'indice de développement humain (IDH) ;
- l'indice d'allocation des ressources de l'IDA (IAR) (capacité de riposte/gouvernance des bénéficiaires) ;
- l'indice de vulnérabilité environnementale (EVI), employé comme indicateur supplémentaire pour cette région afin de compenser le manque de données sur les îles du Pacifique pour beaucoup d'autres indicateurs.

4.2 Autres aspects examinés

1) Augmentation de la variabilité des précipitations

Pour la région Pacifique Sud, on s'attend généralement à ce que la variabilité des précipitations augmente dans le futur. La colonne (a) du tableau 1 montre le pourcentage d'évolution des précipitations annuelles (Sources : Profils de risques climatiques, Premières communications nationales à la CCNUCC). Plus la plage de variations est grande, plus les écarts de précipitations se sont élargis dans le temps, l'augmentation des extrêmes — les zones humides vont devenir plus humides et les zones sèches encore plus arides — conduisant à des risques plus importants de sécheresse et d'inondation qui peuvent affecter les systèmes agricoles, l'habitat humain et l'intégrité des écosystèmes côtiers (du fait de l'évolution de l'équilibre eau salée – eau douce et de la sédimentation provoqués par les inondations d'intensité exceptionnelle). (Voir annexe 1)

Toutefois, les estimations de l'évolution future des précipitations dans chaque pays restent très incertaines. Mais parce que les pays du Pacifique Sud ont des petits territoires et sont encore très dépendants aujourd'hui de l'eau de pluie et de l'eau souterraine, ils seront confrontés tôt ou tard à la variabilité des précipitations.

2) Augmentation de la fréquence et de l'intensité des cyclones tropicaux

Dans des conditions ENSO (El Niño/oscillation australe) neutres, le nombre moyen de cyclones tropicaux susceptibles de toucher l'ensemble du Pacifique Sud est compris entre 8 et 10. Dans cette région, les cyclones tropicaux se forment habituellement pendant la saison des pluies, entre novembre et avril, mais il peut s'en produire occasionnellement en octobre et en mai. Le pic de fréquence des cyclones correspond généralement à la période de janvier à mars. La figure 1 indique le nombre annuel de cyclones tropicaux survenus dans la région Pacifique Sud entre 1969 et 2008 dans des conditions ENSO neutres.

Compte tenu des changements climatiques et de la hausse prévisible de la température des eaux de surface des océans, le nombre et la violence des typhons, et potentiellement la zone du Pacifique sujette aux risques de typhons, devraient augmenter, ce qui provoquera des dégâts dans les écosystèmes et les infrastructures côtiers (du fait des ondes de tempête, de l'action des vagues et des vents violents) ainsi que des inondations. À l'évidence, ces événements auront des conséquences économiques importantes dues à la perturbation des activités côtières (pêche, transport, tourisme) et au coût du remplacement des structures endommagées. Les États insulaires du Pacifique particulièrement vulnérables aux cyclones tropicaux sont *Vanuatu, Tuvalu, le Samoa et les Tonga*.

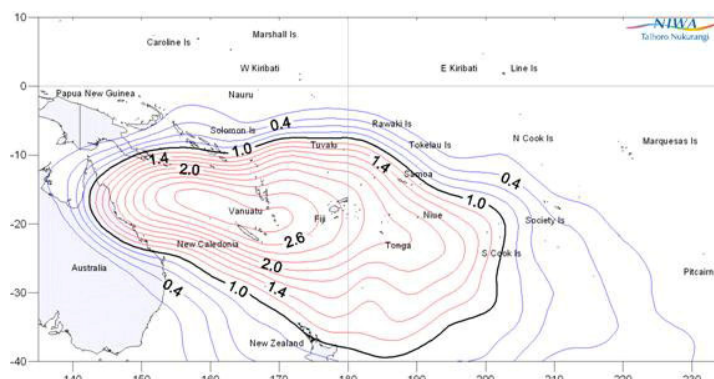


Figure 1: nombre annuel moyen de cyclones tropicaux, conditions ENSO neutres, entre 1969–70 et 2007–08. Fréquence des cyclones tropicaux (Source : <http://www.niwa.cri.nz/ncc/icu/guidance>)

3) *Élévation du niveau de la mer*

Zones côtières basses (LECZ) – Dans la région Pacifique, les populations vivant dans ces zones sont parmi les plus vulnérables à une élévation du niveau des mers et aux ondes de tempête. D’autre part, à long terme, on peut s’attendre à voir se développer une « immigration climatique » composée de populations allant s’établir dans des zones d’altitude plus élevée ou sur des terres plus productives — parfois en quittant leur pays d’origine. Parmi les États insulaires du Pacifique présentant un niveau de développement faible ou moyen, ces pays sont ceux dont le pourcentage de population nationale vivant dans les LECZ est élevé. Ils comprennent *Kiribati, les Îles Marshall et Tuvalu* (voir le tableau 2), où ce pourcentage est supérieur à 90 %.

Hausse extrême du niveau de la mer. La moyenne des hauteurs horaires montre que les niveaux extrêmes de marée haute sont en augmentation. Dans le tableau 1 de l’annexe, la périodicité de ces événements extrêmes est présentée pour certains États insulaires du Pacifique, avec les régimes météorologiques actuels et les scénarios d’évolution future du climat. Ces marées hautes exceptionnellement fortes s’accompagnent d’inondations, d’une érosion accélérée du littoral et d’intrusions d’eau salée dans les eaux souterraines. Dans la région Pacifique, les marées hautes extrêmes sont manifestement liées aux événements El Niño. Les pays qui présentent ce type d’extrêmes sont *les Fidji, Kiribati, les Îles Marshall, le Samoa, les Tonga, Tuvalu et Vanuatu*.

4) *Augmentation de l’acidité et de la température de surface des mers*

Des changements de l’acidité de l’eau de mer et de la température de surface des mers auraient des répercussions sur la croissance et la santé des coraux et des autres organismes des écosystèmes côtiers et marins, en particulier ceux qui vivent dans les estuaires et les autres zones d’alevinage, avec des retombées possibles sur la pêche. L’augmentation de l’acidité de l’eau des océans va inhiber la formation des structures calcaires telles que les récifs coralliens, les coquillages et même les structures minuscules de nombreux zooplanctons et les tolérances du phytoplancton. De même, la hausse de la température des océans risque de perturber les organismes côtiers et marins, entraînant notamment un « blanchissement » des coraux. L’élévation du niveau de la mer perturbe les écosystèmes côtiers et peut entraîner une intrusion d’eau salée dans les aquifères d’eau douce, aggravant encore les dommages causés au littoral par les typhons. La figure 2 ci-dessous montre les zones ultrasensibles actuelles pour le blanchissement des coraux. Les pays situés dans les zones les plus chaudes sont la *Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Îles Salomon, le Timor oriental et Vanuatu*.

NOAA/NESDIS Current HotSpots, 3/16/2009

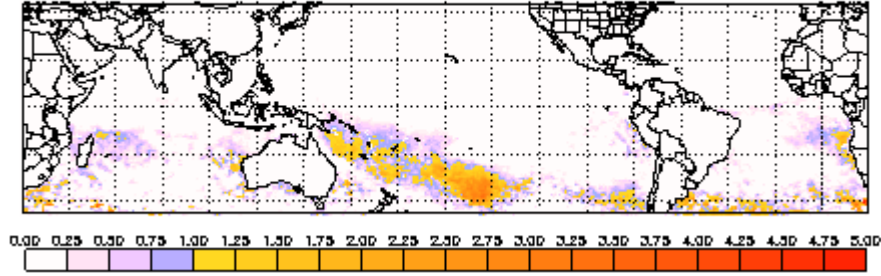


Figure 2 : zones ultrasensibles actuelles pour le blanchissement des coraux. Graphique obtenu à partir des données satellite du NOAA et représentant les anomalies par rapport aux températures moyennes des eaux de surface des océans enregistrées à la date indiquée. Les barres de couleur correspondent à une anomalie de température de 0,25° Celsius. (Blanc : normal ; rouge : + 5°C > normale). Source : <http://www.marinebiology.org/coralbleaching.htm>

4.3 Nouvel ensemble d'indicateurs

En combinant l'ensemble d'indicateurs précédents et les indicateurs décrits au §4.2, nous avons élaboré un nouvel ensemble d'indicateurs permettant d'établir un profil des risques et des vulnérabilités. Il se compose des éléments suivants :

- 1) Vulnérabilité à l'élévation du niveau de la mer
 - Pourcentage de population vivant dans les zones côtières basses (exposition normalisée à la hausse du niveau de la mer, LECZ)
- 2) Risque de catastrophes climatiques
 - Nombre moyen de cyclones tropicaux touchant le pays
 - Pourcentage de population touché par des catastrophes climatiques (CDRIa)
- 3) Effets sur l'écosystème marin
 - Zone ultrasensible pour le blanchissement des coraux
- 4) Capacité d'adaptation
 - Indice de développement humain (IDH)

Le tableau 2 donne les valeurs de ces indicateurs. On peut constater que certains pays ne disposent pas de données permettant d'évaluer tous les indicateurs. Dans le tableau figurent deux indicateurs supplémentaires, uniquement à titre de référence :

- l'indice de vulnérabilité environnementale (EVI), qui est un indice global évaluant la vulnérabilité sociale et environnementale du pays ;
- l'indice d'allocation des ressources de l'IDA (IAR) (capacité d'intervention/gouvernance des bénéficiaires).

Tableau 2 : indicateurs de risques et de vulnérabilités pour la région Pacifique

	Pays	Hausse niveau mer	Catastrophes climatiques	Écosystème	Vulnérabilité globale	IDH	IAR
--	------	-------------------	--------------------------	------------	-----------------------	-----	-----

		LECZ (% pop.)	Nombre moyen de cyclones tropicaux	CDRIa	Écosystème marin	EVI	(2003/ 2006)	
Groupe A	Îles Cook	42	0,4	-		Extrême	62/-	-
	Kiribati	100	-	83		Très élevée	129/-	3,07
	Îles Marshall	100	-	9		Élevée	121/-	-
	Nauru	42	-	-		Extrême	-/-	-
	Nioué	15		-		Vulnérable	-/-	-
	Palaos	51		0		Élevée	-/-	-
	Tuvalu	99	1,4	-		Extrême	118/-	-
Groupe B	Fidji	18	2,6	135		Élevée	92/103	-
	Micronésie	31	-	34		Extrême	120/-	-
	Papouasie- N.-Guinée	3	-	23	Zone ultra- sensible	À risque	137/149	3,32
	Samoa	24	1,4	152		Élevée	74/96	3,88
	Îles Salomon	19	0,4	56	Zone ultra- sensible	Vulnérable	128/134	2,73
	Timor oriental	3	-	2	Zone ultra- sensible	-	-/158	-
	Tonga	43	2,0	171		Extrême	54/85	3,03
	Vanuatu	5	2,6	108	Zone ultra- sensible	Vulnérable	118/123	3,25

5. Classification des pays et évaluation des risques

5.1 Classification des pays

La grande disparité des pays de la région a été l'une des grandes difficultés rencontrées par le groupe d'experts dans ses précédentes analyses. Il ne sert à rien d'évaluer quel pays est le plus vulnérable, entre un petit atoll de 10 000 habitants, et un pays dont le territoire est plus étendu et où un plus grand nombre d'habitants, mais représentant un moindre pourcentage de la population, seraient touchés par des inondations et la pénurie d'eau. Par conséquent, nous proposons de classer les pays dans deux groupes relativement similaires sur le plan de leur échelle géographique. Cela nous permet d'établir un profil commun de risques et de vulnérabilités sur une base différente, comme le demandait la Note d'orientation du Sous-comité. Cette classification se fonde sur la population.

5.2 Évaluation

i) Pays du groupe A

Le groupe A réunit les pays dont la population est inférieure à 100 000 habitants, et qui disposent donc de ressources particulièrement limitées pour s'adapter au changement climatique. Comme indiqué au tableau 2, ce groupe comprend *les Îles Cook, Kiribati, les Îles Marshall, Nauru, Nioué, les Palaos et Tuvalu*.

Les pays du groupe A ont en commun les caractéristiques suivantes :

- une vulnérabilité extrême au changement climatique, notamment à l'élévation du niveau de la mer, à l'intensification des tempêtes et au changement du régime des précipitations ;
- des ressources extrêmement limitées pour se protéger des effets du changement climatique ;
- une capacité limitée à gérer les projets d'adaptation déjà engagés ;
- un manque de données utilisables pour des analyses quantitatives.

Compte tenu de ces éléments, nous recommandons un **projet régional pour les pays du groupe A**. Les effets les plus dangereux sont les inondations générées par la hausse du niveau de la mer et par les ondes de tempêtes. Le risque associé à l'élévation du niveau de la mer combiné à l'indice global de vulnérabilité (EVI) font ressortir les pays suivants comme étant prioritaires pour un projet régional : **les Îles Cook, Kiribati et Tuvalu**. Toutefois, les autres pays de ce groupe pourront participer au projet ainsi qu'il est proposé plus loin dans les recommandations.

ii) Pays du groupe B

Le groupe B rassemble des pays dont le territoire est relativement étendu. Par conséquent, nous pouvons appliquer la procédure ordinaire du PPCR pour comparer leurs profils de risques et de vulnérabilités. Aux fins de cette comparaison, nous avons élaboré un système de notation à trois valeurs (3, 2, 1) représentant les risques et les vulnérabilités pour chacun des quatre indicateurs figurant au tableau 3. Les résultats sont présentés au tableau 4. Pour le Timor oriental, nous n'avons pas pu trouver de données permettant d'évaluer le risque de catastrophes climatiques.

Tableau 3 : système proposé de notation des risques et vulnérabilités

Vulnérabilité à l'élévation du niveau de la mer		Risque de catastrophes climatiques		Impact sur l'écosystème marin		Capacité d'adaptation (classement IDH)	
Très élevée	3	Très élevé	3	Très élevé	3	Faible (tercile inférieur)	3
Élevée	2	Élevé	2	Élevé	2	Moyenne (tercile du milieu)	2
Importante	1	Important	1	Important	1	Élevée (tercile supérieur)	1

Tableau 4 : classement fondé sur le système de notation proposé

	Pays	Hausse niveau mer	Catastrophes climatiques	Éco-système	Score IDH	Score total	Population	IAR
Groupe B	Fidji	2	3	2	2	9	834 000	-
	Micronésie	3	1	2	2	8	108 000	-
	Papouasie-N.-Guinée	1	1	3	3	8	6 331 000	3,32
	Samoa	3	3	2	2	10	180 000	3,88

	Îles Salomon	2	1	3	3	9	501 200	2,73
	Timor oriental	1	-	3	3	7+	1 047 600	-
	Tonga	3	3	2	2	10	101 400	3,03
	Vanuatu	1	3	3	3	10	229 400	3,25

Le résultat du classement effectué selon la procédure ordinaire du PPCR nous permet de recommander les trois pays suivants comme **pays pilotes : les Tonga, le Samoa et Vanuatu**. Ces trois pays obtiennent chacun un score total de 10 et il est donc difficile de privilégier l'un d'eux. Par conséquent, ces trois pays devraient avoir leur propre projet pilote dans le PPCR.

Il convient de noter que, même en appliquant ce système de notation, l'écart existant entre les différents pays du groupe B est relativement faible. Cela prouve une fois encore que la plupart des petits pays insulaires sont vulnérables et ont besoin de mesures d'adaptation pour faire face aux effets du changement climatique.

À titre de complément d'information, l'annexe 2 récapitule les vulnérabilités des pays du groupe B, indique leur état de préparation en termes de politiques et programmes nationaux, de capacités institutionnelles et de ressources humaines, et donne des exemples de collaboration sur des enjeux de développement liés au climat.

6. Recommandations finales

À la lumière des analyses ci-dessus, nous proposons les recommandations suivantes :

1) Pays recommandés pour des projets pilotes nationaux

- Pays ciblés : les **TONGA, le SAMOA et VANUATU**
- Opérations : projets nationaux du PPCR

2) Pays recommandés pour un projet pilote régional

- Pays ciblés : groupe A, avec en priorité les Îles Cook, Kiribati et Tuvalu. D'autres pays du groupe peuvent être invités à participer au projet pilote régional.
- Opérations proposées :
 - a) Coordination des projets d'adaptation existants et planifiés financés de manière bi- ou multilatérale afin de repérer les activités redondantes et les lacunes. La coordination devra comporter un dialogue stratégique entre les pays ciblés et les pays et organismes donateurs dans le but d'intégrer les projets existants à la stratégie de développement.
 - b) Mise au point d'outils et de méthodes destinés à évaluer la vulnérabilité aux chocs climatiques et les effets du changement climatique, et à intégrer la protection contre les chocs climatiques à la planification du développement, y compris dans les activités du secteur privé.
 - c) Fourniture de formations (y compris formation de formateurs) à l'application de ces outils et à la réalisation d'évaluations de la vulnérabilité, et autres actions de renforcement des capacités.
 - d) Appui aux initiatives locales en matière d'adaptation.

3) Arrangements institutionnels

Par ailleurs, il est proposé que la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement gèrent les fonds et mettent en œuvre les projets nationaux du PPCR directement dans la région Pacifique, en coopération avec les gouvernements nationaux et leurs administrations ayant compétence sur les activités proposées dans le pays (par exemple les ministères chargés de l'Environnement, de l'Agriculture ou de la Gestion des catastrophes).

Le Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud (SPREP), la Commission du Pacifique Sud pour les géosciences appliquées (PACSU) et l'Université du Pacifique Sud sont les organismes régionaux aptes à fournir une aide pour la mise en œuvre et le suivi des opérations régionales si nécessaire.

Il est recommandé de coordonner ces projets PPCR avec le CCIP pour le Pacifique de la BAD, afin d'éviter le chevauchement des deux initiatives.

7. Bibliographie

BAD, 2009 : Plan de riposte au changement climatique (*Climate Change Implementation Plan*) pour le Pacifique

Autoévaluation nationale des capacités à renforcer (NCSA) : Îles Cook, 2005 ; Papouasie-Nouvelle-Guinée, 2006 ; Timor oriental, 2007 ; Îles Salomon, 2007 ; Vanuatu, 2007

BAD, série d'études sur les États du Pacifique : Profils de risques climatiques : Îles Cook, 2005 ; Fidji, 2006 ; Kiribati, 2004 ; Îles Marshall, 2004 ; Samoa, 2004 ; Tonga, 2008 ; Tuvalu, 2008 ; et Vanuatu, 2008

Premières communications nationales : Îles Cook, 1999 ; Fidji, 2005 ; Îles Marshall, 2000 ; Papouasie-Nouvelle-Guinée, 2000 ; Samoa, 1999 ; Îles Salomon, 2001 ; Tonga, 2005 ; Tuvalu, 1999 ; et Vanuatu, 1999

Programmes d'action nationaux pour l'adaptation au changement climatique (PANA) : Kiribati, 2007 ; Samoa, 2004 ; Tuvalu, 2007

Annexe 1 : indicateurs de changement climatique et risques associés dans les pays insulaires du Pacifique

ISO3V10	Pays	a) Variation des précipitations annuelles d'ici 2050 (%)	b) Nombre moyen de cyclones tropicaux (voir figure 1)	c) Périodicité des hausses extrêmes du niveau de la mer	d) Population vivant dans les zones côtières basses (LE CZ) (%)	Variation de l'acidité et de la température de surface des mers (figure 2)
COK	Îles Cook	- 0,1 à + 10,3	0,4	À Rarotonga D'ici 2050 : pronostic 20 cm Scénario haut 40 cm Périodicité d'une hausse de 2 m minimum associée aux cyclones tropicaux : Aujourd'hui = 2 ans 2050 = 2 ans mais + grande probabilité de survenance	42	
FJI	Fidji	À Nadi - 8,2 à + 5, 7	2,6	À Lautoka : Périodicité d'une hausse de 1,5 m minimum : Aujourd'hui = 29 ans D'ici 2050 = 5,5 ans D'ici 2075 = 1,8 an	18	
KIR	Kiribati	+2,0 à +17,0	--	Grandes marées : aujourd'hui 15 % des marées hautes D'ici années 2090 : 29 à 76 % des marées hautes (voire 96 %)	100	
MHL	Îles Marshall	-	--	À Majuro : Périodicité d'une hausse d'au moins 1,2 m : Aujourd'hui = 6 ans D'ici 2050 : 1,1 an.	100	
NRU	Nauru	+ 2,4 à +10,9	--	À Apia (1,8 m minimum) Aujourd'hui = 100 ans D'ici 2025 = 4 ans.	42	
PNG	Papouasie-Nouvelle-Guinée	+ 2,2 à + 8,9	--	--	3	Zone ultrasensible
WSM	Samoa	+1,2	1,4	À Apia (1,8 m minimum) Aujourd'hui = 100 ans D'ici 2025 = 4 ans.	24	
SLB	Îles Salomon	-0,4 à + 4,5	0,4	--	19	Zone ultrasensible
TLS	Timor oriental	-	-	--	3	Zone ultrasensible
TON	Tonga	-9,8 à +4,8	2,0	À Nuku'alofa (2,2 m minimum) Aujourd'hui = 580 ans 2050 = 1,5 an	43	
TUV	Tuvalu	- 27,9 à + 6,3	1,4	À Funafuti : (3,7 m minimum) Aujourd'hui = 136 ans 2050 = 5 ans	99	
VUT	Vanuatu	+0,6	2,6	À Port Vila : (1,9 m minimum) Aujourd'hui = 136 ans 2050 = 3,6 ans	5	Zone ultrasensible

Annexe 2 : Autres informations

ISO3V10	Pays	Vulnérabilité au changement climatique	État de préparation du pays (politiques et programmes nationaux, capacités institutionnelles et ressources humaines)	Collaboration sur des enjeux de développement liés au climat (Source : matrice DPCC de la BAD)
WSM	Samoa	<p>1. Instabilité des niveaux de production alimentaire ne permettant pas de répondre à des demandes accrues.</p> <p>2. Dégradation de la qualité et de la disponibilité de l'eau.</p> <p>3. Disparition des plages, inondation et dégradation des écosystèmes côtiers.</p> <p>4. Risques accrus d'inondations et de sécheresses ; impact sur la santé humaine.</p> <p>(Sources : PANA du Samoa, 2005 ; Politique nationale du Samoa sur le changement climatique, 2007)</p>	<p>Le Samoa est devenu partie à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide en mars 2008. Améliorer l'aide signifie affecter des ressources aux priorités publiques et à des plans visant à promouvoir la justice, stimuler la croissance économique et améliorer les conditions de vie des habitants d'un pays. Le Samoa travaille en collaboration avec plus de 25 partenaires de développement pour financer près de 150 projets en cours, et est bien parti pour atteindre les objectifs de développement pour le Millénaire.</p>	<p>1. HYCOS – Système d'observation hydrologique (UE)</p> <p>2. Développement d'une agriculture durable dans le Pacifique (UE)</p> <p>3. Projet de prédictions climatiques pour les îles du Pacifique (PICPP) - Phase 2 (AusAid)</p> <p>4. Projet de surveillance du climat et du niveau de la mer dans le Pacifique Sud – Phase IV (AusAid)</p> <p>5. Initiative sur la vulnérabilité et l'adaptation (AusAid)</p> <p>6. Initiative sur la vulnérabilité et l'adaptation (AusAid)</p> <p>7. Projet de préparation aux catastrophes et de renforcement des capacités d'intervention des partenaires de CARITAS dans le Pacifique (CARITAS)</p> <p>8. Projet de renforcement de la gestion de l'aide humanitaire d'urgence aux femmes et aux enfants dans le Pacifique (UNICEF)</p> <p>9. TA-7121 SAM : préparation du Projet d'amélioration des performances environnementales de la centrale d'Afulilo (BAD)</p> <p>10. TA/prêt : Projet d'assainissement et de drainage, Phase II (BAD)</p>
TON	Tonga	<p>1. Risques accrus sur la sécurité alimentaire</p> <p>2. Destruction d'habitats ou d'écosystèmes de certaines espèces marines</p> <p>3. Réduction des disponibilités en eau douce</p> <p>4. Augmentation des risques de catastrophes pour la sécurité publique et la santé humaine.</p> <p>(Source : premières communications nationales à la CCNUCC, 2005)</p>	<p>Le Gouvernement des Tonga a la volonté d'obtenir une croissance économique soutenue, durable et équitable, de fournir à la population des services d'éducation et de santé et d'autres services élémentaires bien organisés, d'améliorer la gouvernance et de satisfaire les besoins des groupes de population les plus pauvres, les plus vulnérables, les plus marginalisés et les plus défavorisés. Ces objectifs ont été intégrés dans le SDP-8, qui a été formulé après de larges consultations et approuvé par le Cabinet en mai 2006. Le SDP-8 définit la politique de développement du Gouvernement, ses huit objectifs nationaux à moyen terme, et les stratégies prévues pour les atteindre. Des cibles quantitatives et qualitatives ont été fixées pour chacun d'eux, notamment un déficit budgétaire inférieur à 2 % du PIB, une inflation inférieure à 7 %, une croissance du PIB comprise entre 3 et 4 %, et un abaissement en dessous de 23 % du taux de pauvreté.</p> <p>Source : BAD, 2007 : CPS-Tonga (2007-2012)</p>	<p>1. Projets d'alimentation en eau au titre du Programme d'initiatives locales (JICA)</p> <p>2. Développement d'une agriculture durable dans le Pacifique (UE)</p> <p>3. HYCOS – Système d'observation hydrologique (UE)</p> <p>4. Réduction des risques de catastrophes (UE)</p> <p>5. Projet de prédictions climatiques pour les îles du Pacifique (PICPP) - Phase 2 (AusAid)</p> <p>6. Projet de surveillance du climat et du niveau de la mer dans le Pacifique Sud – Phase IV (AusAid)</p> <p>7. Initiative sur la vulnérabilité et l'adaptation (AusAid)</p> <p>8. Initiative sur la vulnérabilité et l'adaptation (AusAid)</p> <p>9. Mécanisme de mise en œuvre des Plans d'action nationaux (AusAid)</p> <p>10. Projet d'intégration des programmes locaux de réduction des risques de catastrophes dans le Pacifique (NCCA)</p> <p>11. Programme de sauvetage des données climatiques (AusAid)</p> <p>12. TA6496-REG : Partenariats régionaux pour l'adaptation au changement climatique et la préparation aux catastrophes (BAD)</p> <p>13. Don 0108-TON : Projet d'urbanisme intégré, Phase II (BAD)</p>

ISO3V10	Pays	Vulnérabilité au changement climatique	État de préparation du pays (politiques et programmes nationaux, capacités institutionnelles et ressources humaines)	Collaboration sur des enjeux de développement liés au climat (Source : matrice DPCC de la BAD)
VUT	Vanuatu	<p>1. Menaces sur la production agricole et la sécurité alimentaire nationale.</p> <p>2. Répercussions économiques négatives des inondations dues aux pluies torrentielles et à la hausse du niveau de la mer</p> <p>3. Dégradation des conditions naturelles, défavorable à la santé humaine et à la survie des écosystèmes.</p> <p>(Source : premières communications nationales à la CCNUCC, 1999)</p>	<p>Le Gouvernement de Vanuatu réaffirme sa volonté, inscrite à l'article 7d) de la Constitution, de protéger et gérer l'environnement dans l'intérêt de ses citoyens actuels et futurs. En particulier, il s'emploiera à honorer les engagements qu'il a pris en signant, avec de nombreux autres pays du monde, la Convention sur la diversité biologique, la Convention sur la lutte contre la désertification et la Convention-cadre sur le changement climatique. L'objectif du Gouvernement actuel est d'élever le niveau de vie des habitants de Vanuatu.</p> <p>Source : autoévaluation nationale des capacités à renforcer, 2006</p>	<p>1. Projets d'alimentation en eau au titre du Programme d'initiatives locales (JICA)</p> <p>2. Développement d'une agriculture durable dans le Pacifique (UE)</p> <p>3. HYCOS – Système d'observation hydrologique (UE)</p> <p>4. Reboisement</p> <p>5. Appui budgétaire dans le cadre de la GCCA (UE)</p> <p>6. Projet de prédictions climatiques pour les îles du Pacifique (PICPP) - Phase 2 (AusAid)</p> <p>7. Projet de surveillance du climat et du niveau de la mer dans le Pacifique Sud – Phase IV (AusAid)</p> <p>8. Initiative sur la vulnérabilité et l'adaptation (AusAid)</p> <p>9. Projet de préparation aux catastrophes et de renforcement des capacités d'intervention des partenaires de CARITAS dans le Pacifique (CARITAS)</p> <p>10. Projet de renforcement de la gestion de l'aide humanitaire d'urgence aux femmes et aux enfants dans le Pacifique (UNICEF)</p> <p>11. Projet d'intégration des programmes locaux de réduction des risques de catastrophes dans le Pacifique (NCCA)</p> <p>12. Projet d'amélioration de la préparation aux situations d'urgence à l'échelon local (CARE AUSTRALIA)</p> <p>13. Programme de sauvetage des données climatiques (AusAid)</p> <p>15. TA6496-REG : Partenariats régionaux pour l'adaptation au changement climatique et la préparation aux catastrophes (BAD)</p> <p>16. TA6471-REG : Renforcement des ressources côtières et marines dans le Triangle de corail du Pacifique (BAD)</p>

UE = Union européenne ; AusAid = Agence australienne pour le développement international ; BAD = Banque asiatique de développement ; JICA = Agence japonaise de coopération internationale